



RAPPORT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Ce rapport, fait au nom d'EXFO inc. (« EXFO »), constitue nos déclarations et réalisations relativement à la lutte contre l'esclavage et la traite de personnes pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2025 (l'« année financière 2025 »), conformément la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et tel qu'approuvé par le conseil d'administration d'EXFO.

Ce rapport illustre notre engagement à s'assurer que toutes nos activités sont menées conformément aux normes éthiques, professionnelles et juridiques, et à remettre en question et combattre l'utilisation du travail obligatoire, issu de la traite, forcé ou des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. EXFO a une approche de tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne et de la traite des personnes au sein de ses activités et chaînes d'approvisionnement et s'engage à agir de manière éthique et conformément à ses obligations légales.

1. STRUCTURE, ENTREPRISE ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

EXFO, une société canadienne dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions sous le numéro 1330375-6, est le siège social du groupe international EXFO composé d'EXFO et ses filiales.

EXFO développe et manufacture des solutions de test, de monitoring et d'analytique plus intelligentes pour l'industrie mondiale des communications. Nos clients comptent sur nos équipements, logiciels et services uniques pour accélérer la transformation numérique liée au déploiement de la fibre optique et des réseaux mobiles.

Nos établissements de manufacture se situent dans les pays suivants :

- Québec, Canada ;
- Shenzhen, Chine ;
- Lannion, France ;
- Querétaro, Mexique ; et
- Oulu, Finlande.

Selon les commodités requises à la fabrication de ses produits, l'approvisionnement des composantes se fait chez des fournisseurs réparti mondialement. Notre chaîne d'approvisionnement est formée de deux catégories : (1) les composantes sur mesure, que nous achetons directement auprès des fabricants; et (2) les composantes prêtes à l'emploi, que nous achetons en grande partie par l'intermédiaire de nos distributeurs. Le fait d'acheter des composantes par l'intermédiaire de distributeurs n'empêche pas EXFO de retracer le pays d'origine pour en faire le contrôle afin de rencontrer les requis douaniers. De plus, pour les composantes avec spécifications EXFO, des audits de qualification des fournisseurs sont réalisés sur place afin de (1) constater les opérations manufacturières ; et (2) réaliser une évaluation sur la base des critères mentionnés ci-dessous.

La sélection et l'évaluation de fournisseurs se fait sur la base des facteurs suivants :

- Qualité ;
- Prix ;
- Délais de livraison ;
- Qualité du service à la clientèle ;
- Qualité de la communication ;
- Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les types de composantes achetées peuvent se diviser parmi les catégories suivantes, lesquels sont classés par ordre décroissant d'importance en valeur d'achat pour l'année financière 2025 :

- Optique ;
- Composantes électroniques ;
- Machinage, métal en feuille et injection de plastique ;
- Informatique ;
- Produits finis de Manufacturiers (OEM) ;





- Batterie et gestion de source de courant ;
- Produits et accessoires d'emballage.

2. ÉVALUATION DES RISQUES ET DILIGENCE RAISONNABLE

EXFO s'attend à ce que ses fournisseurs ne tolèrent aucune forme d'exploitation dans quelque partie que ce soit de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs activités. Notre département des achats applique un processus rigoureux de diligence raisonnable afin d'évaluer et de vérifier que nos fournisseurs respectent nos engagements pour prévenir l'esclavage moderne et la traite des personnes dans notre secteur d'activité. Avant de faire affaire avec EXFO, tous nos fournisseurs sont tenus de remplir des formulaires d'enregistrement à titre de fournisseur et de formellement s'engager à respecter notre Code de conduite de l'agent¹, notre Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes, ainsi que les principes du Pacte mondial des Nations Unies.. EXFO ne s'engagera pas avec un fournisseur qui ne démontre pas un tel engagement, ni ne poursuivra toute relation d'affaires avec celui-ci.

EXFO a procédé à une analyse de risques relativement à sa chaîne d'approvisionnement. Pour l'année financière 2025, EXFO a analysé le risque relié au pays d'origine des composantes provenant de ses fournisseurs de niveau 1. Ainsi, 80% de nos achats ont été analysés en fonction du pays d'origine et les résultats ont été comparés avec l'index global d'esclavage pour 2025 publié par l'initiative de la Fondation Minderero, « Walk Free »². L'index de risque est une estimation de la prévalence de l'esclavage moderne et du nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne, une analyse des facteurs qui rendent les communautés vulnérables et une évaluation des réponses apportées par les gouvernements à l'esclavage moderne. Dans cette analyse³, le top 10 des pays avec les prévalences les plus élevées en 2025 sont les suivants :

1. Corée du Nord
2. Érythrée
3. Mauritanie
4. Arabie saoudite
5. Turquie
6. Tadjikistan
7. Émirats arabes unis
8. Russie
9. Afghanistan
10. Koweït

Les résultats démontrent que 80% de la valeur de nos achats se retrouve dans les pays suivants, classés du plus au moins risqué :

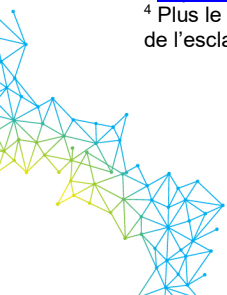
Pays	Index de risque ⁴
Malaisie	6.2
Chine	4
États-Unis	3.3
Canada	1.8
Taiwan	1.7
Japon	1.1

¹ [Code de conduite de l'Agent - EXFO.com](#)

² <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=DATA:dimension=p>

³ <https://www.walkfree.org/global-slavery-index/map/#mode=data>

⁴ Plus le nombre est élevé, plus il est estimé que le risque de la prévalence de l'esclavage moderne et du nombre de personnes victimes de l'esclavage moderne est élevé.



Selon l'analyse de ses données et considérant que les pays d'origine de la majorité de nos composants, nous évaluons que les risques reliés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement sont bas.

3. POLITIQUES⁵

EXFO s'engage à exercer ses activités de manière responsable sur le plan social en respectant les principes sociaux fondamentaux, en réduisant l'impact environnemental de ses activités économiques et en appliquant des règles éthiques fortes à ses relations, tant avec ses employés qu'avec ses partenaires. C'est la raison pour laquelle les activités de gestion et d'exploitation d'EXFO sont guidées par la norme *ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale* et par les *principes du Pacte mondial des Nations unies*. EXFO choisit des partenaires commerciaux qui partagent ses valeurs et principes en matière de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de responsabilité sociale, de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail. Cette pratique est intégrée à la gestion de notre chaîne d'approvisionnement et se reflète dans nos politiques, exigences et principes en matière d'approvisionnement.

Ainsi, nous avons mis en place diverses politiques de lutte contre l'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement et de notre organisation :

3.1 Politique sur l'esclavage moderne et la lutte contre la traite des personnes (la « Politique sur l'Esclavage Moderne »), et son plan de conformité

Notre Politique sur l'Esclavage Moderne illustre notre engagement à défier et à confronter l'utilisation du travail obligatoire, de la traite des personnes, du travail forcé ou du travail des enfants au sein de nos organisations et de nos chaînes d'approvisionnement. Elle aide EXFO à se conformer à ses obligations en vertu des différentes lois sur l'esclavage moderne.

3.2 Politique relative aux minéraux de conflit

Grâce à sa Politique relative aux minéraux de conflit, EXFO s'engage à s'approvisionner auprès de fournisseurs responsables sur le plan environnemental et social. Nous avons pour politique de ne pas acheter de minéraux provenant de sources de conflit connues et attend de ses fournisseurs qu'ils respectent la même norme. Pour relever le défi de la traçabilité des minéraux, EXFO a adopté le format de déclaration standard sur les minéraux de conflit de la Coalition pour la citoyenneté de l'industrie électronique (EICC) et demande à ses fournisseurs d'utiliser le même format pour rendre compte de l'état de leur chaîne d'approvisionnement.

3.3 Code de conduite de l'agent

Notre Code de conduite de l'agent reflète notre engagement envers une culture d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité, en agissant de manière éthique et en respectant les lois et règlements applicables, incluant les différentes lois sur l'esclavage moderne, des pays dans lesquels EXFO fait des affaires ou dans lesquels des affaires sont menées au nom d'EXFO. Nos fournisseurs, prestataires de services, consultants, distributeurs et représentants, ainsi que tout autre partenaire commercial, sont tenus de se conformer à notre code de conduite.

3.4 ISO 26000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale

La gestion et les activités d'EXFO sont guidées par la norme ISO 26000 qui fournit aux entreprises du monde entier un cadre pour agir de manière éthique et transparente et contribuer à la santé et au bien-être de la société. Bien que la norme ISO 26000 ne soit pas certifiable, elle fournit des orientations et des recommandations précieuses destinées à aider les entreprises à renforcer et à faire progresser leurs pratiques en matière de responsabilité sociale des entreprises.

3.5 Politique d'entreprise et responsabilité sociale d'approvisionnement

Cette politique s'applique à tous les achats effectués par EXFO. Elle impose au département des achats d'EXFO de prendre en compte les pratiques de travail des fournisseurs lors du processus de sélection, notamment le respect des normes internationales du travail et l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

⁵ Les politiques énoncées à cette section se retrouvent toutes à la section « Documents » via l'adresse suivante : <https://www.exfo.com/fr/entreprise/ethique-gouvernance/>

4. RECRUTEMENT

Nos pratiques de recrutement transparentes sont revues régulièrement. Nous communiquons directement avec les candidats pour discuter des possibilités d'emploi et confirmer les détails de l'offre faite. Nous avons mis en place des procédures de vérification des candidats, de confirmation de leur identité et, dans la mesure du possible, de paiement direct sur le compte bancaire personnel approprié de nos employés. Les recruteurs sont tenus de respecter les pratiques de recrutement énoncées dans notre Politique sur l'Esclavage Moderne, ainsi que dans notre Plan de conformité pour la lutte contre la traite des personnes, tous deux applicables à EXFO.

5. SENSIBILISATION ET FORMATION

Tous les employés d'EXFO ont été informés de la Politique sur l'Esclavage Moderne, y compris des comportements prohibés, des conséquences des violations et des mécanismes permettant de signaler les violations présumées, par sa publication sur notre intranet et notre site web. Chaque nouvel employé d'EXFO est informé de la Politique sur l'Esclavage Moderne par le biais d'une formation obligatoire dispensée à son arrivée, au cours de laquelle l'employé doit lire la Politique sur l'Esclavage Moderne et confirmer qu'il s'y conforme. La dernière campagne de formation vidéo sur l'esclavage moderne a été lancée au cours de l'année financière 2024. Au cours de l'année financière 2025, EXFO a distribué à l'ensemble de ses employés un ensemble de conformité comprenant plusieurs politiques d'entreprise, dont la Politique sur l'Esclavage Moderne. Chaque employé était tenu de revoir les politiques et de confirmer formellement qu'il s'y conforme. En date du présent rapport, 72 % des employés d'EXFO ont confirmé leur respect de la Politique sur l'Esclavage Moderne.

6. RÉALISATIONS ET OBJECTIFS

Nos efforts pour prévenir et lutter contre l'esclavage moderne sont continus et en constante évolution. Dans le cadre de cet engagement, notre département des achats procède actuellement à la révision et au renforcement de ses processus afin d'améliorer l'évaluation des risques, la diligence raisonnable, ainsi que le processus de suivi des fournisseurs.

De plus, le département des achats d'EXFO est actuellement en voie de mettre en place une évaluation bisannuelle de ses fournisseurs de niveau 1 afin de s'assurer que ses principaux partenaires respectent nos normes de développement durable et soutiennent nos objectifs plus larges en matière de responsabilité sociale. La première évaluation devrait être lancée au cours de l'année financière 2026.

7. ATTESTATION DU SIGNATAIRE ET SIGNATURE

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans ce rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée. J'ai le pouvoir de lier la société EXFO Inc.



Germain Lamonde
Fondateur et président exécutif du conseil
d'administration
Date : 31 mai 2026